

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/122

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Séance du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 9
Absent : 1

* Arrivé à 18h37 au cours de la présentation du point n°1

** Arrivé à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

*** Représentée par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 18h42 au cours de la présentation du point n°1

**** Arrivé à 18h53 au cours de la présentation du point n°1

***** Arrivée à 19h16 au cours de la présentation du point n°1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi****, Valérie Marion****, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebig****, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni*, José Peres**, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapo à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Siegfried Van Waerbeke Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 mai 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/122

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L2121-22 et L2121-33,

VU le procès-verbal d'élection des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires établi à l'issue des opérations de vote du 2 mai 2021,

VU la délibération n°2021/113 du Conseil municipal en date du 7 mai 2021 relative à l'instauration et à la désignation des membres des commissions municipales à la volonté de Monsieur le Maire de revoir la composition des commissions à mi-mandat,

VU la délibération n°2023/259 du Conseil municipal en date du 27 septembre 2023 relative à la modification de la composition des commissions municipales suite aux démissions intervenues et à la volonté de Monsieur le Maire de revoir la composition à mi-mandat,

VU la liste « Ensemble » telle que déposée lors de l'élection municipale partielle intégrale de 2021,

VU la liste « Ris-pour Tous » telle que déposée lors de l'élection municipale partielle intégrale de 2021,

VU le décès de Madame Sonia SCHAEFFER, Conseillère municipale de la liste « Ris pour Tous », en date du 24 février 2024, siégeant au sein de la Commission « Solidarités et modernisation du service public »,

VU la démission de la Commission « Finances » de Monsieur Claude STILLEN, Conseiller municipal de la liste « Ris en avant », en date du 7 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de revoir la composition des commissions municipales « Solidarités et modernisation du service public » et « Finances » afin de pourvoir les sièges vacants suite à ces évolutions intervenues au sein du Conseil municipal, dans le respect de la représentation proportionnelle au regard de l'élection municipale partielle intégrale du 2 mai 2021,

2024/

CONSIDERANT que le Conseil municipal a créé 5 commissions municipales et en a fixé la composition par délibération du 7 mai 2021, dans le respect de la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a ainsi décidé que les commissions comprendraient aux côtés de Monsieur le Maire, Président de droit, 11 membres à savoir :

- 8 sièges dévolus à la liste « Ris pour tous, un avenir pour chacun »,
- 2 sièges pour la liste « Ensemble »,
- 1 siège pour la liste « Ris en avant ».

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition des commissions municipales afin que les commissions restent un lieu d'expression de la représentation proportionnelle des différentes tendances,

CONSIDERANT que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ne précise pas que la désignation des membres des commissions municipales doit s'effectuer à scrutin secret,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret,

CONSIDERANT les propositions des différentes listes,

APRES DELIBERATION

DECIDE de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Commission « Solidarités et modernisation du service public »
- Commission « Finances »

PRECISE que sont élues Madame Yvrose JAMEAU, de la liste « Ris pour tous », afin de siéger au sein de la Commission « Solidarités et modernisation du service public » et Madame Christine TISSERAND, de la liste « Ris en avant », afin de siéger au sein de la Commission « Finances ».

PRECISE qu'est annexé à la présente délibération un récapitulatif de la composition des commissions municipales modifiée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 29 MAI 2024

Publié le : 29 MAI 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

**Annexe à la délibération n°2024/122 du Conseil municipal
 en date du 22 mai 2024
 Composition des Commissions municipales**

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Petite enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse	Serge MERDIECA	José PERES	Christine TISSERAND
	Aurélié MONFILS	Sandanakichenin DJANARTHANY	
	Kykie BASSEG		
	Sémira LEQUEREC		
	Omar ABBAZI		
	Dounia KEBBAB		
	Véronique GAUTHIER		
	Souad MEDANI		

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Vie associative, culturelle et sportive	Marcus M'BOUDOU	Sandanakichenin DJANARTHANY	Christine TISSERAND
	Sofiane SERIDJI	José PERES	
	Souad MEDANI		
	Denise POEZEVARA		
	Jérémy KAWOUK		
	Jean-Paul MONTEIRO		
	Gil MELIN		
	Nejla TOPTAS		

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Solidarités et Modernisation du service public	Siegfried VAN WAERBEKE	José PERES	Christine TISSERAND
	Nicolas FENÉ	Sandanakichenin DJANARTHANY	
	Véronique GAUTHIER		
	Josiane BERREBI		
	Sylvie DEFORGES		
	Pierrick BROUSSEAU		
	Serge MERDIECA		
	Yvrose JAMEAU		

2024/

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Aménagement, Cadre de vie et écologie	Gil MELIN	Sandanakichenin DJANARTHANY	Christine TISSERAND
	Siegfried VAN WAERBEKE	Christian Amar HENNI	
	Fabrice DERAEDT		
	Séverin YAPO		
	Annabelle MALLET		
	Valérie MARION		
	Noureddine SIANA		
	Nicolas FENÉ		

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Finances	Marcus M'BOUDOU	Christian Amar HENNI	Christine TISSERAND
	Gil MELIN	Sandanakichenin DJANARTHANY	
	Séverin YAPO		
	Sofiane SERIDJI		
	Serge MERCIECA		
	Josiane BERREBI		
	Denise POEZEVARA		
	Pierrick BROUSSEAU		

2024/

